

Etude sur les filières alimentaires de proximité sur le Pays de Brest

Inventaire des exploitations en circuits courts

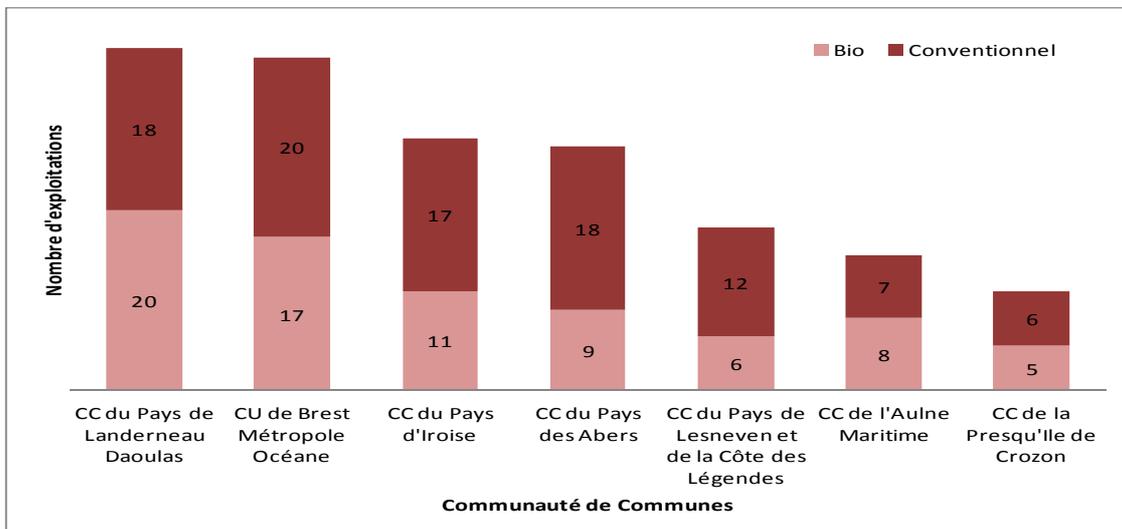
La Chambre d'agriculture et la Maison de la Bio du Finistère ont réalisé, en 2013, une enquête auprès des exploitants professionnels du Pays de Brest. Les principaux résultats sont présentés dans ce document. Cette enquête s'inscrit dans l'appel à projet sur les filières alimentaires de proximité. Ce projet piloté par le Pays de Brest en partenariat avec les acteurs des circuits courts et les collectivités territoriales.

- ↪ **172 exploitations** réalisant une activité en circuits courts ont été recensées sur le Pays de Brest. Cela représente **9% des exploitations** du territoire.
- ↪ 76 exploitations sont en agriculture biologique soit 44 % des exploitations en circuits courts du Pays de Brest.
- ↪ 66% des exploitations biologiques du Pays de Brest ont recours aux circuits courts.

Mémo :

Les circuits-courts regroupent 2 modes de commercialisation : la vente directe (sans intermédiaire) ou la vente indirecte (un intermédiaire).

La répartition géographique des exploitations en circuits courts par communauté de communes



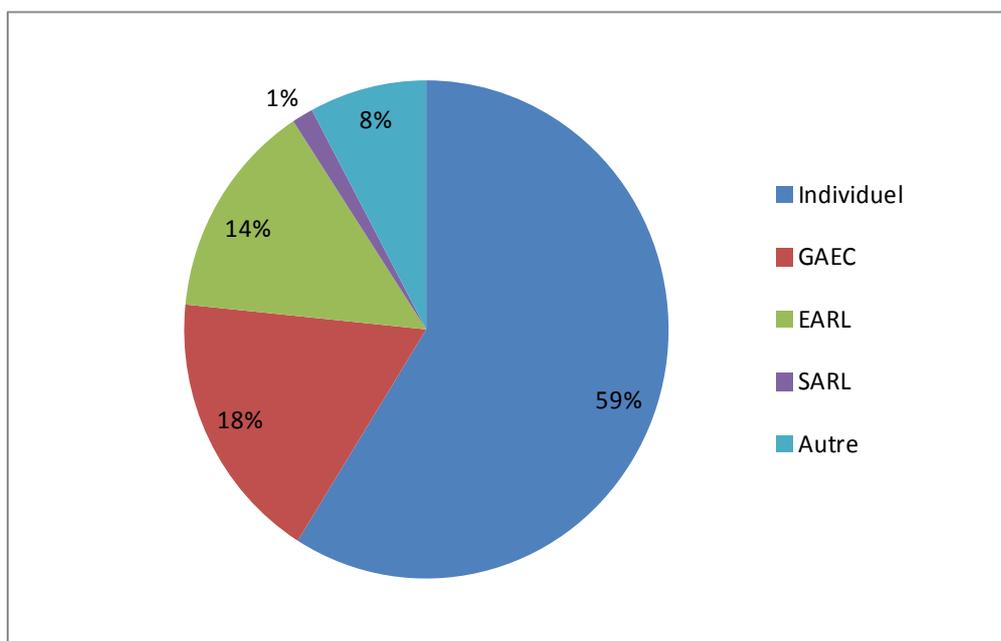
La part des exploitations en circuits courts est la plus importante sur les communautés de communes de l'Aulne Maritime, BMO et Landerneau Daoulas.

Communauté de communes	Part des exploitations en circuits courts (%°)
Pays de Landerneau Daoulas	11 %
Brest Métropole Océane	17 %
Pays d'Iroise	6 %
Pays des Abers	6.5%
Pays de Lesneven et de la cote des Légendes	6 %
Aulne Maritime	18.5%
Presqu'île de Crozon	10 %

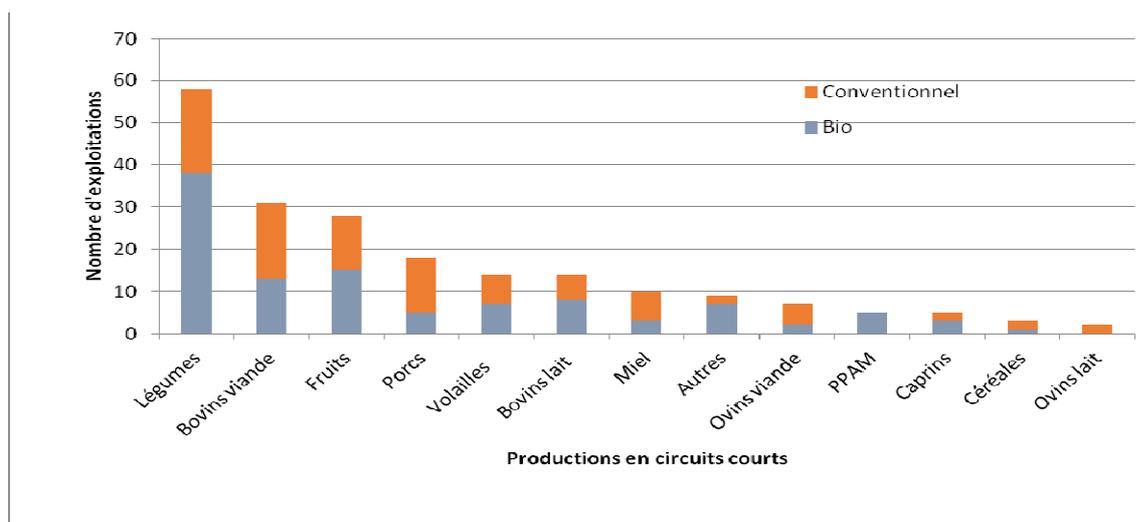
Le statut juridique des exploitations en circuits courts

59 % des exploitations ont le statut d'exploitation individuelle, suivi par le statut de GAEC et d'EARL. Les statuts SCOP ou SCEA apparaissent dans les « autres » et sont rarement utilisés.

Statut juridique	Part des statuts sur l'ensemble des exploitations	Part des statuts Exploitations en circuits courts
Exploitation individuelle	38 %	59 %
EARL	34 %	14 %
GAEC	15 %	18 %
Autres	13 %	9 %



Les productions commercialisées en circuits courts



Les productions vendues en circuits courts sont toutes représentées et l'offre est variée. Cependant, les légumes et la viande bovine arrivent en tête des ateliers. Ainsi, 32% des producteurs vendent des légumes en production principale et 16% de la viande bovine.

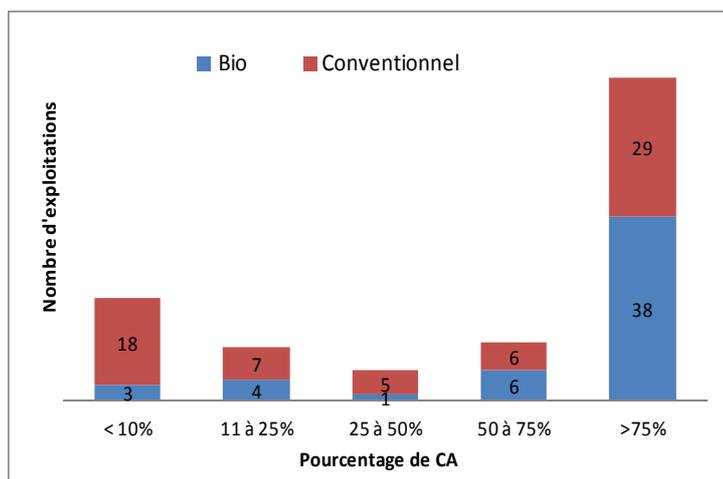
En production biologique, le maraîchage est la production dominante en circuits courts puis les bovins (lait et viande). A noter que le Finistère est le premier département en production légumière bio en France en termes de surface (Source Observatoire bio breton de la vente en circuits courts – FRAB, édition 2012).

La part du chiffre d'affaires en circuits courts

57% de l'ensemble des exploitations réalisent plus de 75% de leur chiffre d'affaires en circuits courts. Pour **18%** des exploitations, le chiffre d'affaires en circuits courts est inférieur à 10%.

En agriculture biologique, 73% des exploitations réalisent plus de 75% de leur chiffre d'affaires en circuits courts. A noter que pour la plupart d'entre elles c'est 100% du chiffre d'affaires qui est réalisé en circuits courts.

Pour les conventionnels, la part du chiffre d'affaires se répartit en 2 catégories : 45% réalisent plus de 75% de leur chiffre d'affaires en circuits courts et 28% réalisent moins de 10%.



La SAU

La SAU moyenne des exploitations est de **38 hectares**. Cependant, il y a des écarts importants en fonctions des productions, des systèmes d'exploitation et de la place des circuits courts.

Pour les exploitations bio, la SAU moyenne dédiée aux circuits courts est de 10,37 ha, avec des écarts très importants : de 0,2 à 50 ha. 25 exploitations ont une surface dédiée inférieure à 10 ha (principalement en légumes), seulement 3 ont une surface supérieure à 40 ha (en élevage)

L'emploi

34 % des exploitations en circuits courts font appel à de la main d'œuvre salariée.

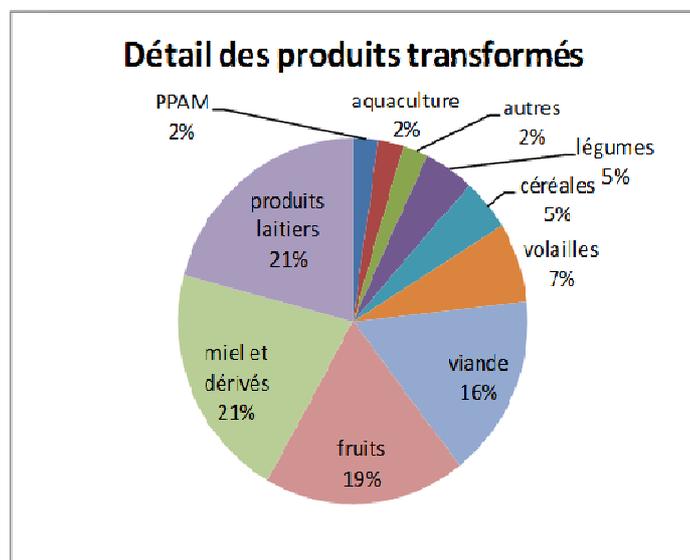
La transformation des produits

58 % des exploitations vendant en circuits courts transforment leurs produits.

51% des exploitations transforment leurs produits dans leur propre atelier et 49% le font en prestation.

Sur l'ensemble des produits transformés, les plus représentés sont les produits laitiers et les produits de la ruche.

A noter : Les produits laitiers sont majoritairement transformés sur l'exploitation. La viande est transformée chez des prestataires.

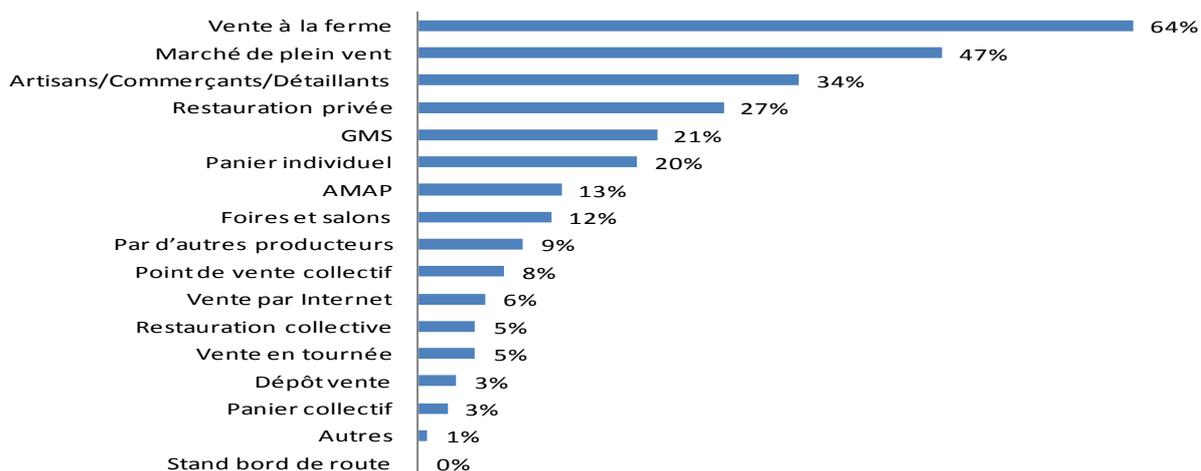


Les circuits de commercialisation

L'ensemble des modes de vente est bien exploité. En moyenne, une exploitation commercialise environ dans **3 circuits différents**.

La **vente à la ferme** et **sur les marchés** sont les 2 modes de vente privilégiés. Viennent ensuite la vente aux artisans/commerçants et la vente à la restauration privée.

Répartition des circuits de commercialisation des exploitations



Pour les exploitations biologiques, les 3 premiers circuits restent les mêmes, viennent ensuite les paniers individuels. On retrouve cette même répartition à l'échelle finistérienne (Source Observatoire bio breton de la vente en circuits courts – FRAB, édition 2012).

Certains systèmes de vente restent peu usités, voire délaissés par les producteurs : le dépôt vente, le panier collectif et le stand bord de route.

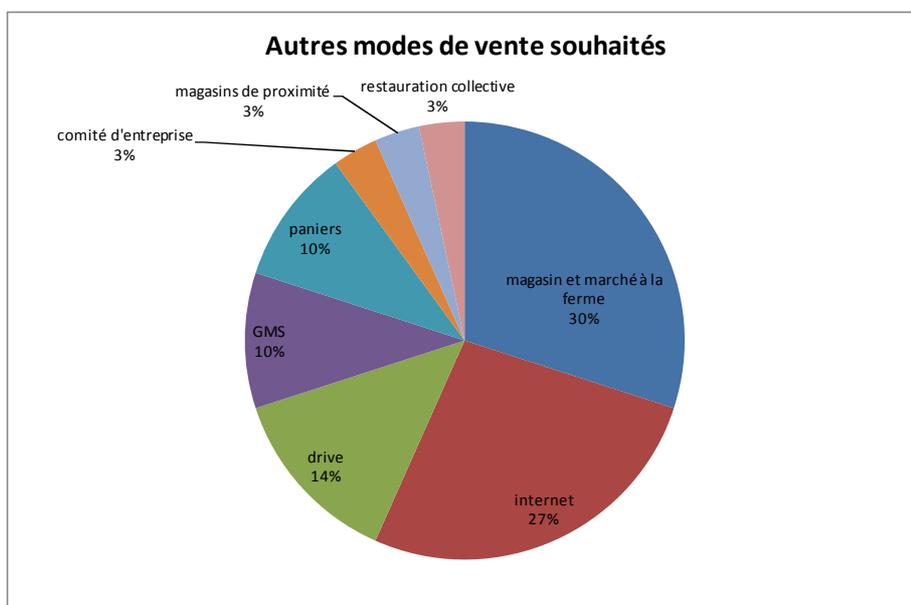
Les motivations

72 % des exploitants vendent en circuits courts depuis leur installation, 85 % pour les exploitants bio.

Les 2 principales motivations pour la vente en circuits courts sont :

- la communication et le contact avec le client,
- la recherche d'une meilleure valorisation économique des produits.

Le développement de nouveaux débouchés



Près d'un quart des exploitants cherchent de nouveaux débouchés pour commercialiser leurs produits.

Les nouveaux modes de vente les plus cités sont la création d'un magasin ou marché à la ferme puis la vente par Internet.

Le Drive apparaît aussi dans les nouveaux débouchés.

La communication

Les moyens de communication utilisés sont très variés. La distribution de flyers ou d'affiches apparaît comme le moyen privilégié.

Site internet : $\frac{1}{4}$ des exploitations seulement ont un site internet. En revanche 39% sont présents sur d'autres sites internet (vitrine ou vente).

CONTACTS :

- Chambre d'agriculture : Joëlle PERON ☎ 02.98.41.33.07
- Maison de l'Agriculture Biologique : Cathy PICHON ☎ 02.98.25.16.79